

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016 à 20 h  
COMMUNE D'AULNOY**

Présents :

Eric GOBARD Maire, Patrick FRERE Maire Adjoint, Joël JACQUEMINET, Maire Adjoint, Florence FLUTEAUX, Angélique FLOCHIN, Odette VASSEUR, Gilles ADERIC, Christian FOUCART, Carole HERINK, Marielle de CHARNACE.

Invitée : Corinne de CHARNACE (Adjointe Administrative).

Absent excusé : Nicolas CORTET (pouvoir à Eric GOBARD)

Secrétaire de Séance : Gilles ADERIC.

La séance est ouverte à vingt heures, sous la Présidence de Eric GOBARD, Maire.

Le précédent compte rendu de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

- **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taxes en 2017.

- **CONTRAT DE RURALITE POUR LE TERRITOIRE :**

Le Maire présente les nouveaux contrats de ruralité proposés par le Département. Un contrat de ruralité accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural. Six thématiques prioritaires composent le contrat :

accès aux services publics et marchands et aux soins ; revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres villes/bourgs ; attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc... ; mobilités locales et accessibilité au territoire ; transition écologique et énergétique ; cohésion sociale.

Le Conseil Municipal est invité à réfléchir aux rénovations nécessaires (cimetière, parapets des ponts de la Roche, du Bas Mesnil...).

- **ADHESION DE LA COMMUNE DE MORET-LOING ET ORVANNE au SDESM :**

(Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne)

Par délibération du comité syndical du 11 octobre 2016, l'adhésion de Moret-Loing et Orvanne a été entérinée. Le Conseil Municipal délibère et accepte cette adhésion à l'unanimité.

- **DESIGNATION D'UN REFERENT FORESTIER :**

Vu la réunion du 7 octobre 2016, en mairie de Coulommiers, présentant les aspects stratégiques de la restructuration du foncier forestier en Seine et Marne ; étant donné que les mairies sont au premier plan dans ce dossier en initiant les procédures concernant les biens vacants, en sollicitant les pouvoirs publics pour l'élaboration du diagnostic du morcellement et la mise en œuvre des actions en rapport avec les solutions préconisées : il est proposé aux mairies de nommer au sein du conseil municipal un « référent forêt » qui sera l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, du CRPF, du syndicat des forestiers privés et de tout organisme dont les actions sont en lien avec les massifs boisés privés et de recenser, au sein de chaque commune, les propriétaires actifs et soucieux de travailler sur le sujet du foncier forestier afin de pouvoir proposer des solutions locales et d'être potentiellement les interlocuteurs privilégiés.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Christian FOUCART référent forestier.

- **DELIBERATION D'ADOPTION DU RPQS DU SNE (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable) :**

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal délibère et adopte le RPQS 2015 du SNE à l'unanimité.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service ; il est consultable sur le site : [www. Services.eaufrance.fr](http://www.Services.eaufrance.fr).

- **DELIBERATION NOMINATIVE DES BENEFICIAIRES DE LA SUBVENTION DE TRANSPORT SCOLAIRE :**

Suite à la décision du Conseil Municipal, lors du vote des budgets 2016, d'aider les familles quant à l'achat des cartes Scol'R de leurs enfants, toutes les demandes ayant été reçues, le Conseil délibère à l'unanimité et établit la liste des élèves subventionnés, précise le montant des aides de 130 euros par lycéen, 80 euros par collégien et 30 euros par enfant scolarisé en primaire, et autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement, pour 12 lycéens, 15 collégiens et 3 primaires, dont les familles ont fourni les justificatifs nécessaires, soit un montant total de 2 850 euros.

- **DECISIONS MODIFICATIVES D'ECRITURES COMPTABLES DE FIN D'ANNEE :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Inscrit en balance : une recette de fonctionnement de dotation des élus, compte 742 pour 2 895 euros et une même dépense de fonctionnement sur le compte 6574 afin de mandater les subventions de transport scolaire ; inscrit une recette de Fonctionnement de taxe additionnelle de droits de mutations sur le compte 7381 pour 16 551 euros et une dépense de fonctionnement sur le compte 6541, créance en non valeur ; effectue un virement du compte 2315-34 au compte 2315 opération 38 de 9797 euros ; du compte 2158-000 au 2315-38 de 2400 euros et du compte 21567 au 2315-38 de 853 euros.

- **DIFFUSION DE LA FICHE SMO (Système de Management de la qualité) :**

Un vol de 1 350 m de câbles téléphoniques entre Aulnoy et le Bas Mesnil a engendré de 3 à 4 semaines sans internet pour les habitants du Bas Mesnil, Fayet, Haut Mesnil.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Le Conseil Municipal souhaite prolonger d'une année la période de stage du cantonnier, afin de compléter ses acquis.

Les ralentisseurs de Villers doivent être repeints.

La séance est levée à 21 h 40.